

Construction d un garage

Par L heritiere, le 18/09/2019 à 20:59

Bonjour,

propriétaires d une maison dans une impasse privée (où tous les propriétaires sont en co propriété) nous souhaitons construire un garage, non relié à la maison, au bout de notre terrain. Nous souhaitons le construire en limite de parcelle, de façon à ce que le portail ouvre directement sur l'impasse. Est ce possible, ou ble retrait des 5 mètres doit il s appliquer ,même sur une voie privée?

Par Visiteur, le 18/09/2019 à 21:12

Bonjour

J'aurais tendance à vous dire que la règle d'urbanisme s'applique si vous n'avez aucun règlement de copropriété qui fixe ces mesures.

En l'absence d'un tel document, vous aurez une réponse claire en déposant votre dossier en mairie.